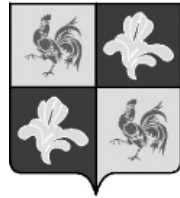


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



9 novembre 2022

SESSION ORDINAIRE 2022-2023

**RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE LA MÉDIATRICE BRUXELLOISE
(DÉCRET ET ORDONNANCE CONJOINTS DU 16 MAI 2019
RELATIFS AU MÉDIATEUR BRUXELLOIS)**

Amendement après rapport

**proposé par
Mme Catherine DE BRUECKER,
médiatrice bruxelloise**

Amendement

Ajouter un nouveau Chapitre IV et un nouvel article 36 rédigés comme suit :

*« Chapitre IV
Disposition finale*

Article 36

Le présent règlement d'ordre intérieur, arrêté par la médiatrice et approuvé par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et l'Assemblée de la Commission communautaire française (Parlement francophone bruxellois), entre en vigueur à la date de sa publication au Moniteur belge. ».

Mme Catherine DE BRUECKER,
médiatrice bruxelloise